

Le Chef
du
Département fédéral
de
l'économie publique

Berne, le 27 février 1942.



27.2.42
P-G.

Monsieur le Conseiller fédéral PILET-Golaz,
Chef du Département politique,

B E R N E .

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la copie d'une lettre que M. Otto Strümpel, ingénieur au Locle, a adressée le 24 février 1942 au Service fédéral des importations et des exportations. Cette lettre porte un en-tête ainsi conçu :

"Herrn Otto Strümpel, Ing., c/o : DEUTSCHES ABNAHME
KOMMANDO BEI DER FIRMA MACHINES DIXI S.A., Le Locle,
Postfach 20914."

A mes yeux, cet en-tête, que les organes de la douane m'avaient ^{déjà} signalé, constitue une provocation. Il n'est pas admissible que les ressortissants allemands délégués auprès de la maison Dixi S.A., au Locle, se servent dans leur correspondance de la dénomination "Deutsches Abnahme Kommando". Je pense que nous ne pouvons pas tolérer pareille chose et je viens vous demander si le Département politique ne devrait pas intervenir auprès de la Légation d'Allemagne à Berne pour faire disparaître un en-tête qui blesse notre sentiment national. Vous m'obligeriez en me faisant connaître votre point de vue.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'assurance de ma haute considération.

Kamm

1 annexe.

